

Ajournement

● (2325)

Je tiens à terminer en citant un article qui a paru dans le *Journal* d'Edmonton. On y conseillait au ministre du Commerce de prendre le train. L'article racontait que Radio-Canada avait publié des documents révélant que le ministre d'État chargé du Commerce international s'était fait accompagner de membres de sa famille à l'occasion de 15 voyages officiels, et faisait remarquer comme il était urgent d'imposer une stricte observance des restrictions fédérales relatives aux déplacements des membres du gouvernement. L'article se terminait en s'adressant ainsi au ministre: «prenez le train, nous ne vous faisons plus confiance quand vous prenez l'avion».

Il est évident que le ministre d'État chargé du Commerce international a abusé de ses privilèges et doit maintenant rendre des comptes, bien qu'il ait argué qu'il y avait de la place dans l'appareil et qu'il pouvait se faire accompagner de membres de sa famille, car cela ne coûtait rien à qui que ce soit. Cela n'est pas suffisant. Personne au gouvernement ne manquera de reconnaître que cela ne suffit pas. Il nous faut des critères objectifs. Je me propose ainsi de faire appel au gouvernement, au cabinet et aux responsables du trésor public pour qu'ils élaborent un code de conduite et un règlement régissant l'utilisation des avions du gouvernement et de les imposer à tous les membres du cabinet, à tous les députés.

M. Jesse P. Flis (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Madame le Président, le député a posé plusieurs questions précises sur l'utilisation d'avions du gouvernement et il a parlé du ministre d'État au Commerce international (M. Regan).

Premièrement, je trouve malheureux que le député parle longuement des déplacements d'un ministre, surtout un qui s'est démené pour promouvoir les exportations de produits canadiens à travers le monde. Si le député s'inquiète vraiment de la façon dont on se sert des avions du gouvernement, il peut en parler sans s'en prendre à une personne qui défend les intérêts du Canada à l'étranger.

D'après les directives sur l'utilisation des avions du gouvernement, les réservations doivent être faites au nom de ministres de la Couronne. C'est à eux de décider qui les accompagnera, ce qui n'est pas déraisonnable, d'après le gouvernement. Lorsqu'un ministre a prouvé qu'il avait besoin d'un avion pour

accomplir une mission pour le gouvernement, comme le précisent les directives, cela ne coûte pratiquement pas plus de remplir un ou plusieurs sièges libres. Par conséquent, il est possible qu'un ministre soit accompagné de fonctionnaires de son ministère, de membres de sa famille, de journalistes voire parfois de députés des autres partis.

Il est intéressant que le député ne se soit pas plaint dans ses observations de ce soir au sujet de ses collègues conservateurs qui emmènent leur femme et leurs enfants sur des vols de la Défense nationale de Shearwater à Ottawa et retour. Il n'a pas précisé non plus s'il emmenait lui-même des membres de sa famille lors de ces voyages. Si c'est le cas, alors le gouvernement n'a aucune objection puisque nous avons si peu l'occasion de voir nos familles.

Il est vraiment malheureux que le député s'en prenne ainsi au ministre, au lieu de chercher à connaître les directives du ministère des Transports. Les directives sont explicites. Elles sont sans équivoque. Les manifestes sont tenus et conservés. Le député a posé cette question le 7 juin. Le renseignement le plus important inscrit au manifeste, c'est le nom du passager. On tente également d'obtenir un renseignement supplémentaire, par exemple si le passager est député, fonctionnaire ou invité, mais ce renseignement n'est pas obligatoire. S'il y a eu erreur dans un manifeste, erreur dont le député s'est plaint le 7 juin, je peux lui assurer que l'on n'avait nullement l'intention de l'induire en erreur, lui-même ou quelqu'un d'autre. Naturellement, nous nous efforcerons d'être aussi précis que possible, en tenant compte de la raison d'être du manifeste.

● (2330)

M. Crosby: Où est Regan?

M. Flis: Le député demande où est le ministre d'État chargé du Commerce international. Il a dû partir juste avant 11 heures pour prendre un avion pour Vancouver. Je n'ai pas demandé quel avion il a pris. Le ministre est en mesure de décider lui-même s'il doit prendre un vol du ministère des Transports ou un vol commercial.

[Français]

Mme le Président: A l'ordre! La motion portant que la chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 11 heures.

(A 23 h 31, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)